

DELIBERATION N° 2000/02-07 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, informe l'Assemblée qu'un agent administratif qualifié au 10ème échelon, comptant plus de 10 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois des agents administratifs territoriaux, et justifiant d'une certaine expérience professionnelle, peut bénéficier de conditions particulières pour accéder à un cadre d'emplois de niveau supérieur au titre de la promotion interne.

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C, réunie le 14 janvier 2000, tenant compte de la valeur professionnelle de chacun des candidats proposés (53), et du nombre de postes à pourvoir (12), a inscrit un agent de LUDRES sur la liste d'aptitude au grade d'adjoint administratif au titre de la promotion interne pour l'année 2000.

L'avis favorable de la C.A.P., ainsi que l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude, appelle une modification de situation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1er mars 2000,
- de supprimer un poste d'agent administratif qualifié,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2000.